

Une victoire pour les peuples indigènes

Partage international n° [403](#) - Mars 2022

Le 1^{er} décembre 2021, la Cour constitutionnelle de l'Équateur a statué en faveur des peuples indigènes, en leur donnant le droit de décider de l'avenir de leurs terres en Amazonie.

La décision de justice est historique car elle crée un puissant précédent en reconnaissant le droit aux peuples indigènes d'avoir le dernier mot sur les projets pétroliers, miniers ou sur d'autres extractions qui affectent leurs terres. Ceci est aussi connu sous le nom de droit au Consentement préalable, libre et éclairé. Cela renforce la position des activistes et des communautés locales dans leurs efforts pour préserver l'environnement.

Cette jurisprudence stipule que la plus haute cour

soutient le droit des peuples indigènes à pouvoir protéger 10 millions d'hectares de leurs forêts tropicales. Cela leur donne aussi un puissant outil pour combattre le projet catastrophique du Président de l'Équateur Guillermo Lasso qui prévoit d'intensifier l'extraction du pétrole et des minerais en Amazonie.

Équateur

Date des faits : 1 décembre 2021

Sources : amazonfrontlines.org

Thématiques : [environnement](#), [peuples et traditions](#)

Rubrique : [Tendances](#) (Dans le monde actuel s'affirme une tendance de plus en plus prononcée à la synthèse, au partage, à la coopération, à de nouvelles approches et avancées technologiques pour la sauvegarde de la planète et le bien-être de l'humanité. Cette rubrique présente des événements et courants de pensée révélateurs d'une telle évolution.)